

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 02906

Numéro SIREN : 842 067 845

Nom ou dénomination : ART DESIGN MENUISERIE

Ce dépôt a été enregistré le 06/06/2023 sous le numéro de dépôt 10431

ART DESIGN MENUISERIE
Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000 €
Siège social 276 GRAND MAIL ST GUILHEM BT B
34080 MONTPELLIER
Rcs Montpellier 842 067 845

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an Deux Mille Vingt trois,
le 20 janvier, à 9 heures

Les associés de la société ART DESIGN MENUISERIE , Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000 €, divisé en 5000 actions de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire au siège social, sur la convocation de la présidence .

Sont présents :

Monsieur AKRAFI Lahcen, propriétaire de -----2 500 actions

Monsieur AKRAFI El houssaine, propriétaire de ----- 2 500 actions

Total ----- 5000 actions

Seuls associés de la société et représentant en tant que telle la totalité des actions émises par la société.

L'assemblée est présidée par Monsieur AKRAFI Lahcen, Président.

L'ordre du jour suivant est adopté :

Cession d'actions

- Cession d'actions
- Questions diverses,

Changement Président

- Démission du Président
- Nomination d'un nouveau président

- Questions diverses

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de gestion établi par le Président,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes ;

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la cession des 5000 actions de MESSIEURS AKRAFI Lahcen et AKRAFI EL HOUSSAINE à Madame QRIBI ADRAOUI Yasmina

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée générale donne pouvoir à tout porteur de ces présentes afin de procéder aux formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés présents ou leur mandataire.

SECONDE RESOLUTION

L'assemblée Générale, approuve la démission de la gérance de Monsieur AKRAFI Lahcen à compter de ce jour.

En conséquence, elle lui donne quitus de sa gestion pour l'ensemble de ses fonctions pour toute la durée de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale nomme à compter de ce jour à la Gérance Madame QRIBI ADRAOUI Yasmina demeurant ARROYO 7 4 IZ PBJ B HUMANES GUADALAJARA ESPAGNE pour une durée indéterminée.

Madame QRIBI ADRAOUI Yasmina déclare accepter ces fonctions et qu'il n'existe aucune incompatibilité à l'exercice de ces fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne pouvoir à tout porteur de ces présentes afin de procéder aux formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés présents ou leur mandataire.

| Feuille de présence | actions | signatures |
|------------------------------|---------|---|
| Monsieur AKRAFI Lahcen | 2 500 |  |
| Monsieur AKRAFI El houssaine | 2500 |  |

CESSION D' ACTIONS

Les soussignés :

- **AKRAFI Lahcen, de nationalité Marocaine, né le 15/06/1990 à Tinejda (MAROC), demeurant 276 LE GRAND MAIL-ST GUILHEM BAT B - 34080 MONTPELLIER**

- **AKRAFI El houssaine, de nationalité française, né le 15/09/1990 à Tinejda (Maroc, demeurant 276 LE GRAND MAIL SAINT GUILHEM – 34 080 MONTPELLIER**

Le cédant, d'une part

- **QRIBI ADRAOUI Yasmina, de nationalité Espagnole, née le 11/03/1999 à ALMERIA (ESPAGNE), demeurant ARROYO 7 IZ PBJ B HUMANES GUADALAJARA ESPAGNE**

Le cessionnaire, d'autre part

Ont préalablement à la cession d'actions, objet des présentes, exposé ce qui suit:

Le cédant est titulaire de 5000 actions de 10 € chacune, composant actuellement 25 % du capital de la Société :

**ART DESIGN MENUISERIE
SAS au capital de 50 000 €
Divisé en 5000 actions de 10 €**

**Dont le siège social est à :
276 GRAND MAIL ST GUILHEM BT B
34080 MONTPELLIER**

Laquelle société est constituée suivant acte SSP, enregistré et publié, et immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés sous le numéro Montpellier 842 067 845

pour les avoir obtenues en contrepartie des apports lors de la constitution de la société.

CESSION DES ACTIONS

Le cédant cède et transporte par les présentes, à compter de ce jour, sous les garanties de fait et de droit, au cessionnaire, 5000 actions sur les 5000 dont il est titulaire dans la SAS ART DESIGN MENUISERIE dans les proportions suivantes :

- Monsieur AKRAFI Lahcen cède à Madame QRIBI ADRAOUI Yasmina 2500 actions
- Monsieur AKRAFI EL Houssaine cède à Madame QRIBI ADRAOUI Yasmina 2500 actions

Soit au total 5000 actions

PROPRIETE JOUISSANCE

Le cessionnaire sera propriétaire des actions cédées ci-dessus à compter de ce jour et sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux dites actions, soit en vertu des statuts de la société, soit en vertu de la loi.

Il aura notamment droit à toute répartition de bénéfices ou de réserves qui pourrait être effectuée au titre du dernier exercice social dont les comptes ne sont pas approuvés à ce jour.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 50 000€ (Cinquante mille Euros, pour les 5000 actions cédées.

AGREMENT

L'assemblée générale du 20/01/2023 a donné son agrément préalable pour le cessionnaire en qualité de nouvel associé.

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige expressément.

Fait en cinq originaux dont un pour chacune des parties, un pour l'enregistrement et un pour le dépôt en annexe au registre du commerce et des sociétés.

A Montpellier, le 20 janvier 2023

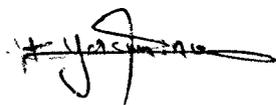
Monsieur AKRAFI Lahcen

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'L' followed by a horizontal line.

Monsieur AKRAFI EL Houssaine

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'H' followed by a horizontal line.

Madame QRIBI ADRAOUI Yasmina

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'Y' followed by a horizontal line.